



S3 de Lyon

Bulletin Académique du syndicat National
des Enseignements de Second degré
AIN LOIRE RHONE



Supplément N°2

au Bulletin 220
OCTOBRE-NOVEMBRE-DECEMBRE 2019



Lyon 08 CC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

TZR : pas de trêve !

T.Z.R.



A la rentrée de septembre, 90 % des 730 TZR de l'académie ont été affectés à l'année (AFA). Ceci est souvent perçu comme une bonne nouvelle pour ces personnels à mission particulière qui se voient stabilisés pour une année entière. Toutefois, 35 % des AFA s'écartèlent sur plusieurs établissements, entraînant une pénibilité accrue (déplacements, emplois du temps contraignants, fonctionnements

locaux différents, niveaux de collège et lycée, etc). Par ailleurs, ces chiffres révèlent une autre réalité pernicieuse : une part dérisoire de titulaires est consacrée aux besoins en remplacements concrets qui apparaissent de manière imprévisible dans l'année (congé maternité, maladie, accident, etc), ce qui interroge la garantie de continuité du service public sur tout le territoire. A cause de la crise du recrutement, la mission de remplacement ponctuel ne peut plus être l'affaire de personnels titulaires, et le rectorat doit faire appel à des personnels précaires pour pallier une carence de l'Etat.

Plus généralement, notre service public d'éducation est attaqué de toutes parts et nous devons riposter face à la nouvelle vague de réformes que nous subissons : réformes du lycée, du bac, des retraites, réduction de la dépense publique, suppressions de postes, etc... En tant que TZR, ne restons pas isolés et prenons part aux mobilisations !

Afin de se prémunir contre les incertitudes et de construire une résistance face au cynisme de l'administration, le SNES organise un **stage syndical le mardi 10 mars 2020 consacré aux TZR**. Ce moment sera l'occasion de s'informer mais aussi d'échanger sur la réalité des situations dans les établissements afin de porter de nouvelles revendications pour améliorer nos conditions de travail.

Venez nombreux : notre force est avant tout dans le collectif !

Aude Francisco (responsable académique TZR)

Stage TZR : mardi 10 mars 2020

« Droits et devoirs »

local du SNES de Lyon,

16 rue d'Aguesseau, Lyon

(métro-tram Guillotière)



<https://www.facebook.com/SnesLyon>



<https://twitter.com/SnesLyon>

Tel : 04 78 58 03 33 Courriel : s3lyo@snes.edu
Site internet : www.lyon.snes.edu

Situation des TZR dans l'académie de Lyon

Alors que le rectorat annonçait 100 TZR supplémentaires dans notre académie pour la rentrée 2019, la pénurie de titulaires remplaçants reste flagrante dans de nombreuses disciplines et ne permet toujours pas d'assurer la couverture des besoins permanents du service public d'Éducation en remplacement. Les **suppressions de postes à la prochaine rentrée, en particulier en lycée**, laissent augurer d'inévitables conséquences sur les TZR. Cette logique de diminution du nombre de titulaires répond à la politique libérale du gouvernement, dont la préférence pour la contractualisation n'est pas difficile à comprendre : qui voudrait créer des postes de titulaires ayant des droits quand on peut embaucher des professeurs contractuels pour un salaire moindre et dépendants du bon vouloir de l'administration ? Précaires par définition, les professeurs contractuels sont exposés plus encore que les titulaires aux pressions de l'administration, jusqu'à, dans certains cas, l'insupportable. Il s'agit d'un recul social.

Le SNES-FSU réaffirme sa revendication de besoins en remplacement assurés par des professeurs titulaires et souligne l'urgence de recruter de personnels formés.

TZR : ne restez pas isolés !

- Participez au **stage TZR du mardi 10 mars** organisé par le SNES à Lyon (page 3).
- Contactez le secteur TZR en écrivant à s3lyo@snes.edu (préciser « TZR » dans l'objet).
- Syndiquez-vous (être adhérent au SNES, c'est être informé régulièrement par l'intermédiaire des publications et des mails, être conseillé et avoir une suivi de son dossier pour les étapes de sa carrière, les mutations,



Un syndicat de lutte et de proposition pour les TZR

En supprimant le paritarisme dans les opérations de gestion de carrière, l'administration prive ainsi de droits collectifs tous les personnels et jette l'opacité sur la mobilité dès le 1er janvier 2020 et sur les promotions à partir de l'an prochain. Désormais, chaque demandeur de mutation devra anticiper encore plus et se faire conseiller par le SNES-FSU en amont, avant la fermeture du serveur, car rien ne garantit la prise en compte équitable par l'administration de toute réclamation. Nous craignons que cela ouvre la porte au favoritisme et à l'injustice. En effet, il sera ensuite facile de laisser les chefs d'établissement décider seuls des affectations et promotions...

Seul le rapport de force peut permettre de contrer ces dérives. Par le passé, plus ou moins récent, les luttes ont débouché sur des avancées : il a fallu toute la combativité des élus du SNES, aux côtés des personnels, pour obtenir une augmentation de la bonification TZR au mouvement, le rétablissement du GT des affectations de juillet et mettre un coup d'arrêt à la politique du rectorat d'affectation prioritaire des TZR en REP+. Il reste cependant beaucoup à gagner au niveau académique !

Au niveau national, au même titre que l'affectation en éducation prioritaire ou dans l'enseignement supérieur, le SNES-FSU revendique l'accès à la classe exceptionnelle dans le cas d'une affection sur ZR pendant une durée de 8 ans.

Pour aller plus loin : le stage du 10 mars 2020 permettra de faire émerger de nouvelles revendications.



Si vous n'avez pas encore le
mémorandum TZR du SNES, **demandez-le à :**

- votre section d'établissement,**
- votre section départementale,**
- au local académique**
(16 rue d'Aguesseau, 69007 Lyon)



Pétition TZR : Payer pour aller travailler ? Pas question !

A l'attention de M. le Recteur de l'Académie de Lyon :

Chaque année, de nombreux TZR se voient affectés sur des établissements hors de leurs communes de résidences administrative et personnelle. L'ampleur des déplacements imposés aux TZR participe de la pénibilité de cette mission, d'autant qu'ils sont parfois amenés à engager des frais importants dans le cadre des suppléances pour permettre la continuité du service public. Cependant, il s'avère que l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée au remboursement des frais de déplacement est rapidement vide, bloquant ainsi les demandes réalisées sur l'application contraignante de Chorus-DT. Chose impensable : les remboursements sont donc reportés sur l'enveloppe de l'année civile suivante !

Les contraintes particulières de la fonction TZR doivent requérir toute l'attention quant à la santé, la sécurité et les conditions de travail au vu des risques psychosociaux accrus pour ces personnels. Pour le SNES-FSU, il est inacceptable de devoir attendre des mois pour obtenir le paiement de notre travail. C'est pourquoi nous demandons :

- une simplification des procédures sur l'application Chorus-DT ;
- un paiement au terme échu avant le 30 du mois ;
- des dotations accrues en personnel qualifié pour les services de gestion, dont le manque de moyens empêche un fonctionnement satisfaisant ;
- l'application aux TZR des dispositions du décret 90-437 du 28 mai 1990 (RLR 214-0a) prévoyant des avances sur indemnités de déplacement.



Signez la pétition en ligne et faites-la connaître autour de vous !
<http://lyon.snes.edu/Petition/index.php?petition=10>

Stage « TZR » du mardi 10 mars

Parce que l'on se défend mieux lorsque l'on est correctement armé, le SNES organise, comme chaque année, un stage destiné aux TZR et dédié aux questions qui les touchent particulièrement et/ou spécifiquement.

Animé par Aude Francisco (secteur acad. TZR), ce stage permettra d'aborder :

- situation du remplacement dans l'académie
- les droits des TZR
- les résistances face aux réformes en cours (lycée / bac) et face aux pratiques managériales de la hiérarchie
- nouvelles carrières et nouvelles évaluations : enjeux pour les TZR
- mutations intra-académiques
- GT d'affectation en été : paritarisme et défense syndicale

Pour pouvoir participer à ce stage, **il vous faut** :

- Effectuer une demande d'autorisation d'absence adressée au Recteur par voie hiérarchique (sous couvert du chef d'établissement) au plus tard 1 mois avant la date du stage (soit avant le 10 février)...
- Vous inscrire sur le site du SNES de Lyon (www.lyon.snes.edu) rubrique « stages - réunions »

« Droits et devoirs »
des TZR
Mardi 10 mars 2020
(9h30-17h)
Au local du SNES
16 rue d'Aguesseau
69007 Lyon

Dépôt demande
de stage AVANT le
10 février

Le SNES, bras armé des TZR

Un Groupe National (GN) consacré à la question TZR se réunit au siège du SNES-FSU à Paris au moins trois fois par an afin d'analyser les problématiques récurrentes et communes aux différentes académies, pour y apporter une réponse collective. Sans surprise malheureusement, les questions du remboursement des frais de déplacement et des pressions hiérarchiques sont au cœur de nos missions TZR. Nos actions coordonnées de soutien individuel aboutissent à une meilleure prise en compte des réalités. De plus, un mémo TZR est mis à jour chaque année pour que vous puissiez vous approprier un outil fiable et faire valoir vos droits (conditions d'affectation, délai pédagogique, décharge en cas d'affectations multiples, ISSR et remboursement des frais via l'application Chorus DT, carrière des TZR, etc.).

En cas de doute ou de besoin, contactez le secteur TZR de l'académie de Lyon, dont la permanence a lieu les mardi après-midi : écrire à s3lyo@snes.edu (objet du mail « TZR ») ou téléphoner au 04 78 58 03 33 (entre 14h30 et 17h30, tous les jours en semaine). Comptez sur nous pour interroger le rectorat sur nos conditions de travail dégradées, nous serons votre voix !

